



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2022

Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 568-2018

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 599-2022, règlement modifiant le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la Municipalité de Saint-Paul et remplaçant le règlement numéro 568-2018.

Ledit règlement 599-2022 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois
de FÉVRIER deux mille vingt-deux.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP